Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de figuig
Cercle de talsint
Caïdat de boumeriem
Commune de boumeriem

Décision d'annulation bon de commande N° 08/2026

Objet : *Achat et transport des plantes Au Profit De La Commune Boumeriem.*

- Vu le Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics
- Vu l'avis de bon commande N° 08/2026 d'achat a été publié sur le portail des marchés publics (PMP) le : 29/09/2026 à 11 :02.
- Vu l'article 48 de décret N° 2-22-431 du 8 mars 2023.
- Vu que le titulaire refuser la fourniture des prestations (plantes) dans le délai précisé.
- Vu que le titulaire a fait savoir qu'il n'est plus intéressé par l'exécution du bon de commande et qu'il ne procédera pas à la livraison des fournitures qui y sont prévues selon son lettre.

Décision

Article 1 : Le bon de commande N° 08/2026 cité ci- dessus annulé.
Article 2 : ledit Bon de commande sera relancé incessamment.
Article 3 : cette décision sera publiée dans le portail des marchés publics.

19 NOV. 2026

Signé :

Commune de Boumeriem
Le Président

Lahcen AAZZAB
Vice Président